

# Lexique de l'âge et des personnes âgées

---

## Appel à intérêt pour la conduite d'un projet de recherche

### I. Contexte du projet de recherche

À partir du second semestre 2024, le programme de travail du Conseil de l'âge s'organise autour du thème général de la lutte contre l'âgisme, au travers de trois démarches :

- La diffusion d'une **enquête d'opinion en population générale sur la perception de la vieillesse, des personnes âgées et de l'âgisme** ;
- Une étude sur **la contribution économique et sociale, du bénévolat et de la participation sociale des seniors** ;
- Enfin, de nouveaux travaux autour du **lexique de l'âge et des personnes âgées, qui sont l'objet de cette note de méthodologie.**

#### Extrait du programme de travail du HCFEA pour 2024

Des travaux autour du lexique de l'âge et des personnes âgées pourront être conduits, afin de compléter les premiers travaux du Conseil de l'âge de 2019 sur la terminologie du grand âge.

Ces nouveaux travaux autour du lexique de l'âge et des personnes âgées s'inscrivent dans le prolongement de ceux menés par le Conseil de l'âge en 2019 sur la terminologie du grand âge (voir en annexe).

Plusieurs propositions, issues des travaux collégiaux de la commission, avaient été soumises aux votes des membres du Conseil de l'âge, terme par terme, lors des séances du 16 mai et du 30 septembre 2019 ainsi que par voie électronique entre ces deux séances.

L'[avis du Conseil de l'âge](#) a été adopté par les membres lors de la séance du 30 septembre 2019.



## II. Objectifs du projet de recherche

La vieillesse, au-delà d'un âge biologique, est une véritable construction sociale et historique, c'est-à-dire la manière dont la société pense, organise et met en forme cet âge de la vie. Pour que le 3<sup>e</sup> puis le 4<sup>e</sup> âge puissent devenir des étapes du cycle de vie, il a fallu que l'espérance de vie augmente et que la retraite soit « institutionnalisée », un nouvel âge de la vie pouvant alors prendre forme en dehors du marché du travail<sup>1</sup>.

Par ces évolutions, la vieillesse est de moins en moins singulière et son caractère pluriel de plus en plus difficile à nommer sans la « caricaturer » ou l'enfermer dans des représentations potentiellement binaires ou stigmatisantes.

De fait, la sémantique utilisée, comme les politiques du vieillissement, ont d'abord principalement été portées par le prisme médical, et *in fine* par celui de la « maladie »<sup>2</sup> ou de la « déprise ».

La sémantique par le sens qu'elle crée apporte une signification, influe et guide la pensée, mais celle autour du vieillissement reste inadaptée à rendre compte de sa pluralité et des réalités de nos aînés.

Les représentations « historiques » sont bien ancrées dans l'imaginaire collectif et les travaux du Conseil en 2019 n'ont pas été pleinement appropriés par les acteurs et, plus globalement, par la société (voir *supra*).

**C'est pour ces raisons que le Conseil de l'âge souhaite conduire de nouvelles réflexions visant à améliorer le lexique collectif de l'âge et des personnes âgées.**

Si on se fixe comme objectif de décrire, de la manière la plus adéquate possible, le groupe d'âge des « aînés », certaines questions nécessitent d'être posées :

- Comment parvenir à les caractériser tous, *a fortiori* ceux très éloignés du modèle du « retraité actif », sans les stigmatiser ?
- Comment rendre compte de tous les processus individuels d'engagements, de désengagements, d'expériences, de déprises et de transitions induits par le vieillissement ?
- Comment trouver les mots pour, organiquement et collectivement, relever le défi du vieillissement par l'instauration d'une société inclusive, valorisant les compétences de la personne âgée et de son entourage, le maintien de leur dignité et de leur libre-arbitre ?

---

<sup>1</sup> Vincent Caradec, « Sociologie de la vieillesse et du vieillissement », Armand Colin, mai 2022.

<sup>2</sup> Audrey Dufeu Schubert, « Réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme », rapport à la demande du Premier ministre, Décembre 2019.

En répondant à ces questions, ces travaux visent à donner des éléments de guidance sur la terminologie et les mots à employer de façon préférentielle, voire qui seraient à inscrire ou substituer dans les textes normatifs à ceux actuellement présents.

Il conviendra toutefois de garder un équilibre entre plusieurs objectifs.

**La modernisation du vocabulaire**, pour faire en sorte qu'il soit toujours le moins stigmatisant et péjoratif, notamment aux yeux des personnes concernées, **reste, par nature une priorité.**

Cependant, les termes discutés et retenus, au-delà d'**être le plus précis possible** dans les situations qu'ils décrivent, devront également **être clairs et compréhensibles** afin que leur caractère intelligible permette que **la société soit en mesure de pleinement se les approprier et qu'ils soient effectivement utilisés.**

### III. Méthodologie, productions attendues et calendrier

Nous avons pensé que le travail proposé pourrait être réalisé en trois ateliers / sous-groupes (composés de membres du Conseil de l'âge, d'autres représentants des personnes âgées et des professionnels, de membres du Conseil national consultatif des Personnes handicapées, etc.), qui se réuniraient sur une demi-journée.

Ils seraient animés par une équipe, de chercheurs ou consultants, missionnée par le Conseil de l'âge dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, avec notamment des regards sociologiques, juridiques et historiques.

Une dimension de comparaison internationale dans les termes utilisés serait développée, principalement vis-à-vis de pays francophones (Belgique, Suisse, Canada-Québec).

Les trois ateliers pourraient être organisés, à partir du premier trimestre 2025, selon un découpage thématique.

- **Vers un lexique pleinement approprié et effectivement utilisé par la société ?**
  - o *Par exemple, quels sont les avancées / limites du lexique de 2019 ? Quelle est la frontière entre la recherche de précision et l'objectif d'intelligibilité ? Quelles actions de promotion du lexique pour le démocratiser ?*
- **Vers un lexique normatif<sup>3</sup> désignant les personnes concernées et leurs réalités ?**
  - o *Par exemple, quels sont les différences étymologiques entre les approches fonctionnelles et décisionnelles notamment et leurs incidences sur le champ des possibles sémantiques ? Vulnérabilité, autonomie, fragilité – quelle(s) interdépendance(s) dans les termes retenus ? Faut-il intégrer les questions de lexique de l'entourage des aînés ?*

---

<sup>3</sup> Robert Lafore, « Les visages de l'autonomie dans le langage du droit », Séminaire de recherche « Autonomie(s), indépendance et dépendances » - PPR autonomie, janvier 2024.



- **Vers un lexique organique<sup>3</sup> des institutions et des dispositifs ?**
  - o *Par exemple, doit-on assumer la dimension médicale/médico-sociale de l'accompagnement ? Comment le nouveau lexique peut aider à une meilleure appréhension des structures ? Doit-on promouvoir des termes plus justes (et moins marqués) face à des termes « historiquement » ancrés dans les imaginaires ?*

Chacun de ces ateliers participatifs ferait l'objet de la part de l'équipe retenue :

- de notes de cadrage des thématiques en amont de leurs tenus (avec une synthèse des ateliers précédents le cas échéant) afin que les participants puissent les préparer ;
- d'une animation de l'atelier par les chercheurs ou consultants afin de nourrir les échanges et permettre la participation de chacun des participants, l'objectif étant qu'à leur issue, des propositions de préconisations, voire de recommandations, soient dégagées ;
- d'un compte-rendu des débats, validé par voie électronique par les participants, qui nourrira un document d'orientation, réalisé par les chercheurs ou consultants - qui assureront le lien et la continuité entre tous les échanges - dans le respect des travaux des ateliers, présenté en séance du Conseil de l'âge.

Les travaux et l'ensemble des propositions de préconisations ou d'orientation issues des ateliers seraient ainsi rapportés en séance du Conseil par les chercheurs ou consultants, au début du deuxième trimestre 2025, avec une discussion sur chacune des thématiques entre tous les membres.

#### IV. Réponse demandée

Nous vous remercions par avance de nous indiquer si vous êtes susceptible d'être intéressé par la conduite de cette recherche et, le cas échéant, à nous indiquer un budget prévisionnel (maximum 10 000 euros TTC).

Ce dernier devra, dans la mesure du possible, détailler les coûts / dépenses prévisionnels et décrire les coûts corrélés aux différentes productions attendues.

Nous attirons votre attention sur le fait que, à l'exception de ses objectifs, nous sommes ouverts à échanger sur la méthodologie, les axes d'études et les productions attendues pour ce projet de recherche.

Une réponse de votre part est attendue, au plus tard le 28 novembre 2024 à 19h, par envoi électronique à [Jean-Philippe.VINQUANT@igas.gouv.fr](mailto:Jean-Philippe.VINQUANT@igas.gouv.fr) et [marco.geraci@sante.gouv.fr](mailto:marco.geraci@sante.gouv.fr).

## Annexe - Les termes adoptés par les membres du Conseil de l'âge en 2019

Le terme...	Est remplacé par...	Rappel des échanges
« Lutte contre la dépendance »	« Soutien à l'autonomie »	<i>Consensus fort des membres – adoption à l'unanimité</i>
« Aidants familiaux » « Aidants naturels »	« Proches aidants »	<i>Consensus fort des membres – adoption à l'unanimité</i>
« Prise en charge »	« Accompagnement »	<i>Consensus fort des membres – adoption à l'unanimité</i> <i>A l'exception de la notion de « prise en charge financière » qui est maintenue</i>
« Maintien à domicile »	« Soutien à domicile »	<i>Consensus fort des membres – adoption à l'unanimité</i> <i>Avec toutefois des divergences sur la notion de « domicile » - celui d'origine ou également d'autres formes d'habitats collectifs groupés / partagés.</i>
« Institutionnalisation »	« Entrée en résidence » - « Vie en résidence »	<i>Consensus fort des membres – adoption à la quasi-unanimité</i>
« Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) »	« Résidence d'accompagnement et de soin pour aînés (Rasa) »	<i>Consensus fort des membres – adoption à la quasi-unanimité</i>
« Structures intermédiaires »	« Domiciles regroupés »	<i>Adoption à la majorité simple</i> <i>Avec toutefois des divergences sur l'intégration ou non des résidences services seniors ou autonomie sous cette appellation.</i>
« Lucratif »	« Commercial »	<i>Adoption à la majorité + 1 voix</i> <i>Des divergences importantes ont conduits certains membres à émettre des appuis ou des réserves à cette évolution.</i>
« Dépendance » « Dépendant »	« Vulnérabilité » « Vulnérable »	<i>Adoption à la majorité + 1 voix</i> <i>Si l'ensemble des membres était unanime sur l'utilité de trouver une autre dénomination, des divergences importantes les ont conduits à émettre des appuis ou des réserves à cette évolution.</i>

L'avis du Conseil de l'âge a été adopté par les membres lors de la séance du 30 septembre 2019.



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.

Retrouvez nos dernières actualités sur

[www.hcfea.fr](http://www.hcfea.fr)



Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie ([www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr))

Adresse : 78-84 rue Olivier de Serres, Tour Olivier de Serres, CS 59234, 75739 PARIS cedex

